

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## LE GROUPE SOCOTEC EST REFERENCÉ PAR LE PROGRAMME ADVENIR POUR CERTIFIER LES INSTALLATIONS DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES AU SEIN DES COPROPRIÉTÉS

- Le programme Advenir subventionne à hauteur de 50% les projets de mise en place d'infrastructures collectives de recharge, en vue d'accélérer le déploiement du réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE), indispensable à la transition énergétique.
- Afin de valider l'obtention de prime Advenir pour des IRVE installés au sein de copropriétés, les porteurs de projets doivent obtenir un certificat de conformité de performance, délivré par un organisme référencé, tel que SOCOTEC.
- SOCOTEC a développé une offre complète d'accompagnement et d'optimisation des projets d'IRVE, de l'étude de faisabilité jusqu'à l'exploitation.

Paris, le 19 avril 2023

SOCOTEC, leader de la gestion des risques et du conseil technique dans la construction, l'immobilier et les infrastructures, est engagé pour la construction d'un monde plus sûr et durable. Ses équipes développent des solutions pour accompagner les clients dans leurs transitions environnementale et énergétique. Le groupe s'est ainsi notamment positionné depuis plusieurs années sur le sujet des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE), développant une expertise complète en vue de sécuriser ces projets tout au long de leur cycle de vie. **SOCOTEC compte ainsi désormais parmi les organismes de contrôles référencés par Advenir pour délivrer les certificats de conformité de performance pour les IRVE collectives installées au sein de copropriétés.**

Les émissions de carbone totales des véhicules électriques sont divisées par 4 par rapport à celles de leur équivalent essence ou diesel. L'Union Européenne fait ainsi de l'électromobilité un pilier majeur de la réduction des impacts environnementaux. On estime que dès 2025, 50% des véhicules vendus pourraient être électriques, avec une fin de la vente de véhicules thermiques neufs annoncée pour 2035. Afin d'accompagner cette transition, l'Etat français soutient le développement indispensable d'un réseau dense de bornes de recharge sur tout le territoire. **Créé en 2016, le programme Advenir, piloté par l'Avere-France est ainsi doté d'un budget de 320 millions d'euros, issu notamment du programme des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Ses financements doivent contribuer à l'atteinte de l'objectif de 175.000 points de recharge déployés d'ici 2025.**

Le programme Advenir s'adresse notamment aux copropriétaires ou syndicats de copropriété d'un immeuble collectif, en leur proposant une prime pour l'installation d'IRVE collectives. Pour le résidentiel collectif, le montant de la prime Advenir s'élève à 50% du montant des travaux de la mise en place de l'infrastructure. Les projets doivent remplir différentes conditions d'éligibilité en amont. **La dernière condition de versement est l'obtention d'un certificat de conformité de performance délivré à la réception de l'infrastructure. Les porteurs du projet doivent ainsi faire appel à un organisme de contrôle référencé, tel que SOCOTEC.** L'évaluation porte sur les caractéristiques des bornes installées, le dimensionnement de l'infrastructure collective et la puissance de raccordement.

Afin d'accompagner les copropriétés à chaque étape de leurs projets d'implantation d'IRVE, les experts de SOCOTEC, spécialistes des installations électriques et des équipements liés aux bâtiments, se sont associés pour développer une palette de missions visant à optimiser chaque projet et à en prévenir les risques :

- Accompagnement pour l'implantation de bornes de recharge, étude de faisabilité du projet, aide au choix des équipements, calcul du bon dimensionnement par rapport aux besoins de la copropriété
- Vérification des installations électriques avant mise sous tension, CONSUEL
- Vérification initiale et périodique des installations électriques
- Contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques, afin d'identifier les points de surchauffe et prévenir le risque d'incendie

## À PROPOS DE SOCOTEC

*Au service des entreprises depuis 70 ans, le Groupe SOCOTEC présidé par Hervé Montjotin, a bâti sa réputation en tant qu'acteur tiers de confiance dans les domaines de la gestion du risque, de la conformité, de la sécurité, de la santé et de l'environnement dans la Construction, les Infrastructures et l'Industrie.*

**Garant de l'intégrité, de la durabilité et de la performance des actifs bâtis, SOCOTEC développe une offre de services en testing, inspection et certification, depuis le contrôle technique, savoir-faire historique du groupe, jusqu'au conseil technique et à la gestion des risques liés aux constructions, aux infrastructures et aux installations industrielles.** Ses expertises lui permettent d'accompagner ses clients des secteurs privé et public tout au long du cycle de vie de leurs bâtiments et équipements afin de renforcer leur durabilité.

N°1 du contrôle construction en France et au Royaume-Uni, N°1 des services géotechniques et du contrôle qualité de la construction au Royaume-Uni et en Italie, le groupe est un acteur majeur des services de TIC (Testing, Inspection, Certification) dans les secteurs de la Construction et des Infrastructures en Europe et aux Etats-Unis. Le groupe SOCOTEC réalise un chiffre d'affaires consolidé de 1,2 milliard d'euros (dont 53% hors de France) auprès de 200 000 clients. Présent dans 26 pays avec 11.300 collaborateurs, il dispose de plus de 250 reconnaissances externes lui permettant d'agir comme tierce partie de confiance dans de nombreux projets. En France, il compte plus de 190 implantations réparties sur tout le territoire, 29 centres de formation et 17 chantiers écoles dans les métiers de l'inspection et du contrôle technique des installations dans la construction, l'industrie et le nucléaire.

Plus d'informations sur [www.socotec.fr](http://www.socotec.fr)

## À PROPOS D'ADVENIR

*Depuis 2016, le programme Advenir, piloté par l'Avere-France, accompagne l'installation de bornes de recharge de véhicule électrique. Grâce aux mécanismes des certificats d'énergie, il contribue à développer la recharge des véhicules électriques en complétant les initiatives publiques de soutien et d'incitation à la mobilité électrique en cours.*

*Le dispositif a pour objectif de lever les freins au développement de la mobilité électrique en proposant aux utilisateurs différentes primes en fonction de leur projet d'installation de borne de recharge, que ce soit à domicile, sur le lieu de travail ou sur la voirie.*

Plus d'informations sur [www.avere-france.org](http://www.avere-france.org) et [www.advenir.mobi](http://www.advenir.mobi)